



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Maintenance des systèmes de sécurité incendie multimarque des bâtiments de l'UGA et de l'IEP

Date et heure limites de réception des offres :

3/2/25 à 16h30

Coordonnateur du groupement de commandes :

Université Grenoble Alpes
Direction exploitation maintenance
CS 40700
38400 Saint Martin d'Hères

Membre du groupement de commandes :

Institut d'Etudes Politiques de Grenoble 1030 Rue des Universités 38400 Saint Martin d'Hères

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
\equiv	Objet	Entretien et maintenance des systèmes de sécurité incendie
\Rightarrow	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
00	Nombre de lots	2
X	Délai de validité des offres	180 jours
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
莊	Variantes	Sans
ΪŢ	PSE	Sans
0+	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot

SOMMAIRE

1 - Objet et etendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	
1.5 - Nomenclature	
1.6 - Renouvellement	
2 - Conditions de la consultation	
2.1 - Délai de validité des offres	
2.2 - Forme juridique du groupement	
2.3 - Variantes	
2.4 - Développement durable	5
3 - Conditions relatives au contrat	
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	
4 - Contenu du dossier de consultation	6
5 - Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
5.2 - Visites sur site	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
6.1 - Transmission électronique	9
6.2 - Transmission sous support papier	10
7 - Examen des candidatures et des offres	10
7.1 - Sélection des candidatures	10
7.2 - Attribution des accords-cadres	10
7.3 - Suite à donner à la consultation	11
8 - Renseignements complémentaires	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
8.2 - Procédures de recours	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la maintenance des systèmes incendie multimarque des bâtiments de l'UGA et de l'IEP

Lieu(x) d'exécution:

Lot 1 : Sites universitaires dans les départements de l'Isère (principalement agglomération grenobloise), Savoie, Haute Savoie et Hautes-Alpes.

Lot 2 : Sites universitaires du département de la Drôme (Valence)

Pour le lot 1 : Un groupement de commandes est constitué entre l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Institut d'Etudes Politiques (IEP).

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre à prix mixtes avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Lot 1	Montant maximum annuel en € HT
Sites universitaires dans les départements de l'Isère (principalement agglomération grenobloise), Savoie, Haute Savoie et des Hautes-Alpes	300 000 €

Lot 2	Montant maximum annuel en € HT
Sites universitaires du département de la Drôme	10 000 €

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Maintenance des systèmes de sécurité incendie multimarque des bâtiments de l'UGA et de l'IEP hors sites de Valence
02	Maintenance des systèmes de sécurité incendie multimarque des bâtiments de l'UGA sur les sites de Valence

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Consultation n°: 24FSA043 Page 4 sur 12

Code principal	Description
50610000-4	Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
31625200-5	Systèmes d'alarme incendie
31625100-4	Systèmes de détection d'incendie

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations. La prochaine consultation devrait avoir lieu au cours du 2eme semestre 2028.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Cependant, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement formalisé auprès de l'attributaire pressenti.

Consultation n°: 24FSA043 Page 5 sur 12

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun aux 2 lots
- Les annexes au CCTP (descriptif des installations) propres à chaque lot
- Le bordereau des prix (comprenant une DPGF et un bordereau des prix unitaires) propre à chaque lot
- Le cadre de réponse propre à chaque lot
- DC1 Lettre de candidature
- DC2 Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- DC4 Déclaration de sous-traitance
- Annexe 1 au RC Attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner
- Annexe 2 au RC Information sur la dématérialisation à destination des entreprises
- Annexe 3 au RC Documents à fournir lors de l'attribution
- Annexe 4 au RC Fiche concernant la cotraitance

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Une fois sur la page, vous devrez suivre les étapes suivantes :

- 1/ Sur l'écran d'accueil sélectionner l'onglet "recherche avancée"
- 2/ Puis sélectionner l'onglet "recherche d'une procédure multicritères"
- 3/ Ensuite dans l'onglet entité publique sélectionner "Établissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (75005 Paris)"
- 4/ Puis dans l'onglet déroulant qui apparait sélectionner EOESRI / UGA Université Grenoble Alpes

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Consultation n°: 24FSA043 Page 6 sur 12

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour le lot 1 : Pièces à remettre dans l'offre

Libellés	Signature
Le cadre de réponse du lot 1 complété, portant notamment sur : - les éléments administratifs - les éléments financiers - les éléments techniques constituant l'offre du candidat portant sur : ¤ les moyens humains et qualité de l'organisation mise en place pour l'exécution des prestations du marché ¤ l'organisation des dépannages ¤ l'organisation des dépannages les outils et méthodes proposés dans le cadre de l'exécution du marché, en particulier pour la gestion d'un parc multimarques	Non
Le bordereau des prix (contenant la DPGF et le bordereau des prix unitaires) du lot 1 complétés au format excel de préférence	Non
Nb : Toutes les lignes du bordereau des prix doivent être complétées (DPGF et bordereau des prix unitaires) et ne doivent pas être modifiées.	
Une ligne non complétée rend l'offre irrégulière et une ligne complétée avec 0 signifie que la prestation est offerte	

Consultation n°: 24FSA043 Page 7 sur 12

Pour le lot 2 : Pièces à remettre dans l'offre

Libellés	Signature
Le cadre de réponse du lot 2 complété, portant notamment sur : - les éléments administratifs - les éléments financiers - les éléments techniques constituant l'offre du candidat portant sur : ¤ les moyens humains et qualité de l'organisation mise en place pour l'exécution des prestations du marché ¤ l'organisation des dépannages ¤ l'organisation des dépannages les outils et méthodes proposés dans le cadre de l'exécution du marché, en particulier pour la gestion d'un parc multimarques	Non
Le bordereau des prix (contenant la DPGF et le bordereau des prix unitaires) complétés au format excel de préférence	Non
Nb : Toutes les lignes du bordereau des prix doivent être complétées (DPGF et bordereau des prix unitaires) et ne doivent pas être modifiées	
Une ligne non complétée rend l'offre irrégulière et une ligne complétée avec 0 signifie que la prestation est offerte	



Pour les 2 lots : L'utilisation des cadres de réponse est imposée, leur absence rend l'offre du candidat irrégulière. Tous les éléments servant à l'analyse de l'offre des candidats doivent être renseignés au sein des cadres fournis par l'Université Grenoble Alpes.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux candidats de remettre les pièces financières et les cadres de réponses aux formats excel et/ou word.

En cas de contradiction entre une/plusieurs clause(s) contenue(s) dans d'éventuelles conditions générales de vente remises par le candidat dans son offre et les clauses établies par l'UGA, ces dernières prévalent. L'acte d'engagement ne sera pas remis au moment du dépôt de l'offre, il sera complété et signé par l'attributaire pressenti.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Des visites sur site sont possibles, ces visites sont facultatives.

Les dates des visites programmées sont les suivantes :

Pour le lot 1 : sites de Grenoble, sites PhITEM A, ICM et DLST A à F

- 08 janvier 2025 de 09h00 à 14h00

Et

09 janvier 2025 de 09h00 à 12h00

Modalités pour s'inscrire aux visites programmées du lot 1 : envoyer une demande à l'adresse suivante dgdpat-dem-securite-incendie@univ-grenoble-alpes.fr

Page 8 sur 12

Pour le lot 2 : sites de Valence

- 08 janvier 2025 de 10h30 à 12h30

Et

09 janvier 2025 de 09h00 à 12h00

Consultation n°: 24FSA043

Modalités pour s'inscrire aux visites programmées du lot 2 : envoyer une demande à l'adresse suivante arnaud.dremont@univ-grenoble-alpes.fr

Pour les 2 lots : Il ne sera pas possible de visiter en dehors de ces dates de visite programmées.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse mentionnée précédemment à l'article "contenu du dossier de consultation".

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur recommande fortement aux candidats de n'utiliser que des caractères alphanumériques lors du nommage de leurs fichiers et d'éviter l'utilisation de caractères spéciaux (accents, tirets, apostrophes, slash...) au risque d'engendrer un dysfonctionnement lors du téléchargement de votre pli.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Adresse postale : Université Grenoble Alpes Direction des Achats Service de la Commande Publique CS 40700 38058 GRENOBLE Cedex 9

Adresse physique:
Université Grenoble Alpes
Direction des Achats
Service de la Commande Publique
Bâtiment A Stendhal bureau A004B
1180 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Consultation n°: 24FSA043 Page 9 sur 12

Les copies de sauvegarde pourront être réceptionnées du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les 2 lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
1.1-Prix forfaitaire annuel (DPGF)	30.0 %
1.2- Prix unitaires (BPU)	10.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Pertinence des moyens humains et qualité de l'organisation mise en place pour l'exécution des prestations du marché	30.0 %
2.2-Pertinence de l'organisation des dépannages	15.0 %
2.3-Pertinence des outils et méthodes proposés dans le cadre de l'exécution du marché, en particulier pour la gestion d'un parc multimarques	15.0 %

Consultation n°: 24FSA043 Page 10 sur 12

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Le pouvoir adjudicateur transmettra à ce candidat l'acte d'engagement, pour signature électronique (de préférence au format PAdES) ou à défaut pour signature manuscrite.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Durant la procédure de passation, tous les échanges et toutes les communications entre les candidats et le pouvoir adjudicateur se feront sur ce profil acheteur.

- Jusqu'à la date limite de remise des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du retrait du DCE et/ou lors du dépôt d'une question adressée au pouvoir adjudicateur.
- A compter de la date limite de remise et des offres : les échanges se font via l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre et/ou précisée dans le cadre de réponse.

Les candidats sont donc invités à enregistrer une adresse mail régulièrement consultée.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Grenoble 2 place de Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél: 04 76 42 90 00 Télécopie: 04 76 51 89 44

Courriel: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Grenoble

2 place de Verdun BP 1135

38022 GRENOBLE CEDEX 1 Tél : 04 76 42 90 00

Consultation n°: 24FSA043 Page 11 sur 12

Télécopie: 04 76 51 89 44

Courriel: greffe.ta-grenoble@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de

médiateur est :

Comité consultatif régional de règlement amiable des litiges

DIRECCTE-CCIRA 3 rue de la charité 69268 Lyon CEDEX 02

Consultation n°: 24FSA043 Page 12 sur 12